



Conseil économique et social

Distr. générale
27 février 2006
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2006

10 et 11 mai 2006

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 20 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Note du Secrétaire général

Additif

1. En application de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2006, 20 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2007, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2006 à l'expiration du mandat des membres suivants : Argentine, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malawi, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone et Turquie.

2. Conformément au paragraphe 4 de la section I.A. de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, les 20 membres seront élus selon la répartition suivante :

Six sièges pour les États d'Afrique;
Quatre sièges pour les États d'Asie;
Deux sièges pour les États d'Europe orientale;
Quatre sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Quatre sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

3. On trouvera en annexe la liste des membres du Conseil d'administration pour 2006.



Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

(58 membres; mandat de quatre ans)

Liste des membres en 2006

Seize sièges pour les États d'Afrique

Afrique du Sud (2007), Burkina Faso* (2006), Burundi* (2006), Congo (2007), Ghana (2008), Jamahiriya arabe libyenne (2008), Kenya (2007), Malawi* (2006), Nigéria (2007), Ouganda (2008), République démocratique du Congo* (2006), République-Unie de Tanzanie (2008), Rwanda (2008), Sénégal* (2006), Sierra Leone* (2006) et Swaziland (2007)

Treize sièges pour les États d'ASIE^a

Arabie saoudite (2007), Bangladesh (2008), Chine (2008), Émirats arabes unis (2008), Inde (2007), Indonésie* (2006), Iran (République islamique d')* (2006), Japon* (2006), Jordanie (2007), Pakistan* (2006), Philippines (2007) et Sri Lanka (2007)

Six sièges pour les États d'Europe orientale

Bélarus (2007), Bulgarie (2007), Fédération de Russie*(2006), Pologne* (2006), République tchèque (2008) et Slovaquie (2008)

Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2008), Argentine* (2006), Brésil* (2006), Chili* (2006), Costa Rica (2007), Équateur* (2006), Haïti (2008), Mexique (2007), Paraguay (2007) et Trinité-et-Tobago (2008)

Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2007), Belgique (2008), Canada (2008), Espagne (2007), États-Unis d'Amérique* (2006), France (2008), Grèce (2007), Israël (2007), Norvège (2008), Pays-Bas* (2006), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2006), Suède (2008) et Turquie* (2006)

* Membre sortant.

^a Il y a un siège à pourvoir dans ce groupe par un membre dont le mandat commencerait à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2008.